

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Membres en exercice : 134	Présents : 91	Votants : 91	Pour : 91	Abstention : 0	Contre : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE : 2023-03-14-21

Objet : Bordereau des charges complémentaires : actualisation du coût d'impression et de duplication de plans et affiches grand format

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'actualiser le tarif pour la duplication et impression de plans et affiches grand format suite à l'augmentation constante et significative des consommables (papier, encre) au cours des dernières années.

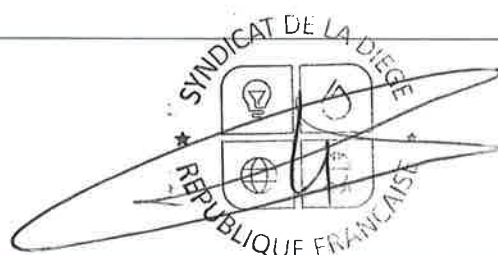
Monsieur le Président précise que le tarif actuel, fixé par décision du Bureau le 21 octobre 2016, est extrêmement bas.

Monsieur le Président propose d'adopter les nouveaux tarifs pour la duplication et impression de plans et affiches grand format comme cela est présenté dans le Bordereau des charges complémentaires (BCC).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité

1. Approuvent la proposition du Président ;
2. Décident d'appliquer à compter du 1^{er} avril 2023 les nouveaux tarifs pour la duplication et impression de plans et affiches grand format, conformément au Bordereau des charges complémentaires (BCC) annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 14/03/2023
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER



SYNDICAT DE LA DIEGE

2 avenue de Beauregard - BP84 - 19203 USSEL Cedex

Tél. 05 55 46 00 90

Service Cartographie - SIG

Service Assistance réseaux d'eau potable et d'assainissement

Service Equipements Collectifs (voirie et bâtiments)

**Syndicat
de la Diège****BORDEREAU DES CHARGES COMPLEMENTAIRES**

Délibération du Comité Syndical du 14 mars 2023

N° ARTICLE	DESIGNATION	UNITE	QTE	PU	TOTAL
Collectivité :					
Intervention :					
Objet :					
D1	Mise à disposition d'un agent	H		45	
D2	Etablissement DT-DICT (démarches administratives)	U		80	
	Pour l'ensemble des concessionnaires concernés par le projet, l'intervention comprend la consultation du GU, la définition de la zone d'implantation des travaux, l'obtention des coordonnées des exploitants à consulter, l'établissement de la DT-DICT et obtention du n° de DT-DICT, l'envoi de la DT-DICT aux exploitants, le suivi des réponses avec relances éventuelles, le recueil des récépissés, plans et mesures de prévention, l'analyse des plans fournis (précision ABC, localisation), la transmission des éléments aux exécutants de travaux				
C1	Constat de débordage	H		45	
	Visite préalable, rédaction procès verbal, visite fin de chantier, prescriptions des travaux à réaliser				
C2	Cartographie de la voirie communale	H		45	
	Création, report ou mise à jour de la carte de la voirie communale conformément au tableau de classement				
C3	Tableau de classement de la voirie	H		45	
	Etablissement ou mise à jour du tableau de classement de la voirie de la collectivité				
C4	Certificat d'urbanisme	F		200	
	Constitution de demande de CU : formulaire cerfa complété, plan de situation, note descriptive succincte, esquisses d'aménagement, courrier d'envoi au service instructeur...				
C5	Routes forestières	H		45	
	Etablissement du dossier complet d'éligibilité de routes forestières, montage du dossier de demande de subvention				
C6	Adressage : dénomination et numérotation des voies et bâtiments	H		45	
	Mise à disposition des plans cadastraux, adressage et numérotation des voies et bâtiments, liste de diffusion des nouvelles adresses : fichiers tableur avec le numéro, nom de la rue, références cadastrales et références des propriétaires - Création du compte sur la BAN - Aide à la passation du marché pour l'achat des plaques de maison et de rue				
BE1	Relevé topographique de terrain avec une station totale	H		45	
BE2	Relevé de points sur le terrain par GNSS (GPS)	H		45	
BE3	Elaboration et mise en page de plans/cartes informatiques	H		45	
BE4	Mise à jour des données du SIG	H		45	
BE5	Détection de réseaux (méthode non intrusive)	H		45	

	Investigations complémentaires de terrain sur tout type de réseaux (avant travaux ou après travaux)			
BE6	Cartographie et aide à la gestion de cimetières	H		45
BE7	Gestion des réponses DT/DICT/ATU	U		10
	Permis d'aménager			
	Etudes préalables, élaboration APS et APD, rédaction dossier de consultation (loi sur l'eau, géomètre expert, divers...) établissement dossier et suivi de la procédure			
BE8	PA de 1 à 5 lots	F		1400
BE9	PA de 6 à 15 lots	F		2000
BE10	PA supérieur à 15 lots	F		4000
	Duplication et impression de plans			
BE11	Mise à disposition d'agent (duplication - impression)	H		45
BE12	Plan A0 (841x1189) - Couleur - papier 75 g/m ²	U		9
BE13	Plan A1 (594x841) - Couleur - papier 75 g/m ²	U		6
BE14	Plan A2 (420x594) - Couleur - papier 75 g/m ²	U		4
BE15	Affiche A0 (841x1189) - A0+ (1067x1500) - Couleur - papier 90 g/m ²	U		20
BE16	Affiche A1 (594x841) - Couleur - papier 90 g/m ²	U		12
BE17	Affiche A2 (420x594) - Couleur - papier 90 g/m ²	U		8
EAU1	Recherche de fuite AEP	H		45
	Déplacement sur site, mise en œuvre du matériel nécessaire à la recherche, localisation			
EAU2	Mesures de débit	H		45
	Installation débitmètre sur réseaux et interprétation des résultats			
EAU3	Dossier subvention AEP ou Assainissement	H		45
	Constitution d'un dossier de demande de subvention complexe pour AEP et Assainissement avec prise en compte des avis des partenaires financiers et de l'ARS			
EAU4	Cartographie AEP	H		45
	Report des éléments sur plans, y compris détection sur le terrain			
EAU5	Cartographie ASSAINISSEMENT	H		45
	Report des éléments sur plans, y compris détection sur le terrain			
	Constitution Dossier Inventaire patrimonial AEP à partir du SIG existant - Etablissement de l'inventaire patrimonial des ouvrages AEP conformément au décret du 27 janvier 2012			
EAU6	Forfait par unité de distribution UDI	F		60
EAU7	Linéaire de réseaux à inventorier	KM		20
EAU8	Mise à disposition d'un système de télésurveillance pour réseau AEP pour une année	U		200
EAU9	Forfait de gestion d'un appareil de télésurveillance sur une année (abonnement téléphonique et site internet)	F		150
Montant TOTAL				